

**Arrêté n° AG-59-2024
portant formation de la Commission
Administrative Paritaire de Catégorie C.**

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
 Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics,
 Vu l'arrêté n° AG-36-2021 du 18 mai 2021 portant formation de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C,
 Vu l'arrêté n°AG-59-2022 fixant la composition des Commissions Administratives Paritaires,
 Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C lors du scrutin du 8 décembre 2022,
 Vu le courrier en date du 14 juin 2024 de Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE informant de sa démission en qualité de membre titulaire de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C,
 Vu la délibération n° CA-2024-20 mettant à jour les représentants des collectivités siégeant à la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C,
 Considérant qu'il convient de mettre à jour la composition de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C en considération de la délibération précitée,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Commission Administrative Paritaire de Catégorie C est formée ainsi qu'il suit :

**REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

MEMBRES TITULAIRES :	MEMBRES SUPPLÉANTS :
Xavier ELBAZ - Président Maire de VILLEDIEU-SUR-INDRE	Régis BLANCHET Maire de BUZANÇAIS
Jacques PERSONNE Conseiller Municipal d'ISSOUDUN	Jacques PALLAS Maire de SAINT-GEORGES-SUR-ARNON
Hugues FOUCault Maire de BRETAGNE	Daniel CALAME Maire de SAINT-PLANTAIRe
Ghislaine VERKEN Adjointe au Maire de BUZANÇAIS	Danielle DUPRÉ-SÉGOT Maire du POINÇONNET
Vincent MILLAN Maire d'ARGENTON-SUR-CREUSE	Nicole SAUGET Maire de GIROUX
Pascale BAVOUZET Maire d'ARTHON	Christine COUTY Adjointe au Maire d'ARGENTON-SUR-CREUSE
Gilles LHERPINIÈRE Maire de LE BLANC	Nicolas THOMAS Président de la CDC VAL DE L'INDRE-BRENNE
Michèle PRÉVOST Adjointe au Maire de LEVROUX	Marie-Laure FRISCH Maire de SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<i>Liste C.G.T.</i>	
Nicolas BOUÉ--HÉMERY ISSOUDUN	Amandine MARTINS-GUIBOURET ÉGUZON-CHANTÔME
Stéphanie GAILLOCHON CDC ÉGUZON – ARGENTON - VALLÉE DE LA CREUSE	Sylvaine BRUNEAU CDC ÉGUZON – ARGENTON - VALLÉE DE LA CREUSE
Annie NONET SRPI MÂRON-SASSIERGES	Pascal BARBAN CHÂTILLON-SUR-INDRE
<i>Liste C.F.D.T.</i>	
Laëtitia RETAULT CDC BRENNNE - VAL DE CREUSE	David HUGUET LE BLANC
Guillaume FERRON SICTOM CHAMPAGNE BERRICHONNE	Christophe WAGUET CDC ÉGUZON – ARGENTON - VALLÉE DE LA CREUSE
<i>Liste U.N.S.A.</i>	
Nadia MOREAU CHAILLAC	Pascal CHAUMETTE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE SAINTE-SÉVÈRE
Alexandra DREUX GEHÉE	Christophe GAVAUD BRION
<i>Liste F.O.</i>	
Franck MONTIÈGE SYMCTOM	Ludovic MAILY SAINT-BENOÎT-DU-SAULT

Article 2^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3^{ème} : Le présent arrêté sera transmis pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet de l'INDRE, publié par voie d'affichage et ampliation sera transmise :

- aux représentants du personnel
- aux représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- aux Maires des collectivités territoriales
- aux Présidents des établissements publics.

Fait à Châteauroux, le 30 octobre 2024

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION

